



Département de l'Oise

Arrondissement de Senlis

DÉLIBÉRATION N° 2023 / 005

Le jeudi 9 février deux mille vingt-trois, à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Évelyne ANNERAUD POULAIN, deuxième Adjointe au Maire.

Date de la convocation : 03/02/2023.

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 22

Étaient présents : Évelyne ANNERAUD POULAIN, Auriane GROSS, Joël TASSIN, Odile KOPEC ANGRAND, Louis SICARD, Carole KOWALSKI, Vanessa DELISSE ANGRAND, Stéphane TRIQUENEAUX, Sophie ZORE, Sébastien VANDRA, Raymonde DUMANGE, Stéphane XUEREF, Éric BACQUET, Roger PIERRE.

Étaient absents : Gilles SELLIER procuration à Evelyne ANNERAUD POULAIN, Alexis MENDOZA RUIZ procuration à Odile KOPEC ANGRAND, Jessica GOMES procuration à Carole KOWALSKI, Line COTTIN procuration à Roger PIERRRE, Virginie MALFAIT procuration à Auriane GROSS, Marie-Bernadette BENISTANT procuration à Louis SICARD, Jacky LAUNE procuration à Vanessa DELISSE ANGRAND, Jean-Paul NICOLAS NELSON procuration à Raymonde DUMANGE, Stéphane MAFFRAND, Gwenaëlle CANOPE, Philippe LECOIN, Sandro DELOR, Nathalie VAN CAUTEREN.

Secrétaire de séance : Odile KOPEC ANGRAND.

Rétrocession des espaces publics – ZAC du Bois Fournier

En application du traité de concession signé le 23 août 2007 relatif à l'aménagement et à l'équipement de la ZAC du Bois Fournier, la Société d'Aménagement du Bois Fournier doit céder à la commune l'ensemble des espaces publics créés à l'occasion de cette opération.

Il s'agit des parcelles listées ci-dessous.

➤ Les parcelles constituant les voiries, d'une superficie totale de 16 341 m²

Parcelles	Contenance	Lieudit
ZM 358	8 465 m ²	La Grange aux Moines
ZM 359	2 494 m ²	La Grange aux Moines
ZM 498	313 m ²	La Grange aux Moines
ZM 361	226 m ²	La Grange aux Moines
ZM 362	113 m ²	La Grange aux Moines
ZM 363	604 m ²	La Grange aux Moines
ZM 364	184 m ²	La Grange aux Moines
ZM 438	376 m ²	La Sente Saint Pierre
ZM 455	182 m ²	La Grange aux Moines
ZM 461	190 m ²	La Grange aux Moines
ZM 493	3 194 m ²	La Grange aux Moines

➤ Le lot 113, supportant l'aire de jeux, d'une superficie totale de 2 288 m²

Parcelle	Contenance	Lieudit
ZM 397	2 288 m ²	La Grange aux Moines

- Les parcelles constituant le parc, d'une superficie totale de 23 834 m²

Parcelles	Contenance	Lieudit
ZM 436	19 928 m ²	La Grange aux Moines
ZM 437	3 906 m ²	La Grange aux Moines

- Les parcelles recevant les bassins, d'une superficie totale de 3 725 m²

Parcelles	Contenance	Lieudit
ZM 439	403 m ²	La Sente Saint Pierre
ZM 440	3 322 m ²	La Sente Saint Pierre

- La parcelle recevant le transformateur, d'une superficie totale de 20 m²

Parcelle	Contenance	Lieudit
ZM 434	20 m ²	La Grange aux Moines

Ainsi, il est proposé d'intégrer l'ensemble de ces parcelles dans le domaine public de la ville, après rétrocession à l'euro symbolique et classement.

La Société d'Aménagement du Bois Fournier, représentée par Madame DERCOURT, propriétaire, a confirmé son accord par courrier en date du 29 novembre 2022, ci-annexé.

La présente opération ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation desdites parcelles, il n'est pas nécessaire de procéder préalablement à une enquête publique.

Compte-tenu de tout ce qui précède, en application de l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales et de l'article L. 141-3 du code de la voirie routière, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- AUTORISE le Maire ou son représentant à procéder à la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles mentionnées ci-dessus cadastrées section ZM 358, ZM 359, ZM 498, ZM 361, ZM 362, ZM 363, ZM 364, ZM 438, ZM 455, ZM 461, ZM 493, ZM 397, ZM 436, ZM 437, ZM 439, ZM 440 et ZM 434, d'une superficie totale de 46 208 m², dans le domaine privé de la commune,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir en ce sens et notamment l'acte notarié,
- DESIGNE Maître Maxime Sonnevile, notaire, sis 2 rue Françoise Dolto à Dammartin-en-Goële (77 230), pour la concrétisation de cette rétrocession,
- DECIDE du classement des parcelles ainsi rétrocédées dans le domaine public de la commune,
- DIT que la présente délibération abroge et remplace les délibérations n° 2019/79 et n°2019/80 du 12 novembre 2019 ainsi que les délibérations n° 2019/94 et n° 2019/95 du 16 décembre 2019.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à Nanteuil-le-Haudouin, le 9 février 2023

Pour Le Maire, empêché

Gilles SELLIER

La 2ème Adjointe

Evelyne ANNÉRAUD POULAIN




La secrétaire de séance

Odile KOPEC ANGRAND


